

→ → → → →
agAM
2015

AGENCE D'URBANISME
DE L'AGGLOMÉRATION MARSEILLAISE

PROGRAMME DE TRAVAIL
2015 - 2017



SOMMAIRE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

OBJECTIFS DU PROGRAMME DE TRAVAIL

Enjeux de positionnement	6
Orientations communes des travaux.....	7

ORGANISATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL

Nouvelle conception du programme de travail.....	9
Élaboration par échanges avec les partenaires	9
Architecture des projets	10
Ressources communes aux projets	11

OBJECTIFS ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DES PROJETS

GRANDE ÉCHELLE

Aménagement du territoire régional	14
Projet métropolitain.....	14
Secteurs d'enjeux métropolitains.....	15

PLANIFICATION

Plan local d'urbanisme intercommunal de MPM.....	16
Plan local d'urbanisme de Marseille	17
Plan local d'urbanisme d'Aubagne	17
Schéma de cohérence territoriale du Pays d'Aubagne et de l'Étoile et de Gréasque	18

PROJET URBAIN

Centre-ville de Marseille	19
Ateliers de territoires.....	19
Projets urbains et urbanisme de projet.....	21

HABITAT, ÉQUIPEMENTS ET COHÉSION SOCIALE

Observatoire de l'habitat	22
Assistance aux politiques de l'habitat	23
Équipements urbains	23
Assistance au contrat de ville de MPM.....	23

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

Observatoire de l'emploi et du développement économique	25
Rayonnement, innovation et enseignement supérieur	25
Aménagement économique	26

MOBILITÉS

Observatoire des mobilités	28
Volet mobilités du projet métropolitain	28
Cohérence urbanisme-transport	29

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Observatoire du développement durable	31
Trames verte et bleue	31
Transition énergétique	32

RESSOURCES MUTUALISÉES

Centre de ressources métropolitain	34
Observatoire du développement urbain	35
Assistance technique	36

COMMUNICATION ET ANIMATION

Supports de communication	37
Culture urbaine	38
Animation des réseaux	38

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

A decorative background pattern of hexagons in various shades of teal and orange, some solid and some outlined, scattered across the dark teal background. The pattern is denser in the top right and bottom left corners.

OBJECTIFS DU PROGRAMME DE TRAVAIL 2015

ENJEUX DE POSITIONNEMENT

NOUVELLE DONNE INSTITUTIONNELLE L'année 2015 fixera les bases de la nouvelle organisation institutionnelle dans laquelle s'inscrira l'Agam durant les prochaines années. Cette nouvelle donne se traduira notamment par la création d'une nouvelle institution, Aix-Marseille-Provence et par une nouvelle répartition des compétences entre les collectivités. Elle consacrera le rôle majeur du couple métropole-région dans de nombreux domaines d'intervention de l'Agam. Elle aura une incidence déterminante sur la gouvernance de l'agence, sur son positionnement et sur ses futures activités.

INGÉNIERIE MÉTROPOLITAINE La nouvelle donne institutionnelle et la recherche de rationalisation des dépenses publiques devraient contribuer à une réorganisation de l'ingénierie publique et parapublique à l'échelle de la métropole et de la région PACA. Cette réorganisation constitue une opportunité majeure mais aussi un défi pour l'Agam. Elle nécessite d'anticiper dès à présent son positionnement futur, en lien avec les nouvelles compétences des collectivités et en rapport avec les autres structures d'ingénierie. Elle doit permettre de valoriser pleinement les compétences et missions actuelles de l'Agam dans le cadre des reconfigurations envisageables ultérieurement.

POSITIONNEMENT MULTI-ÉCHELLES Les travaux engagés en 2015 dans le cadre de la convention conclue entre le conseil régional et les cinq agences de PACA, en association avec l'État, situe déjà l'Agam au sein du réseau d'expertise régionale et à l'articulation technique entre plusieurs politiques structurantes de la région et des collectivités partenaires.

Toutefois, même si la métropole constitue pour elle une perspective incontournable, l'Agam devra conserver une présence forte sur les autres échelles. Elle devra viser à devenir un outil incontournable d'expertise urbaine, non seulement pour l'institution métropolitaine, mais aussi pour ses territoires et pour ses communes, et en particulier pour favoriser la convergence des intérêts et politiques des différents niveaux de gouvernance.



ORIENTATIONS COMMUNES DES TRAVAUX

OUVERTURE MÉTROPOLITAINE L'enjeu de positionnement nécessitera de poursuivre en 2015, l'ouverture de l'Agam aux réalités et enjeux de la métropole, pour qu'elle soit en capacité d'assister efficacement les collectivités dans l'exercice de leurs nouvelles compétences, mais aussi pour préparer des chantiers de plus longue haleine, comme celui du futur SCoT métropolitain.

SUJETS STRATÉGIQUES La nécessité d'intervenir sur plusieurs échelles et de valoriser la richesse des compétences de l'Agam impliquera de cibler les interventions sur des sujets, enjeux et projets particulièrement stratégiques pour le développement et l'aménagement de Marseille et de sa métropole. Les nouvelles modalités d'élaboration du programme de travail permettront une approche plus sélective des interventions.




MUTUALISATION ET PARTENARIAT La mutualisation des travaux de l'Agam, inhérente à son statut d'agence d'urbanisme, deviendra particulièrement indispensable, à la fois pour optimiser leur valorisation et pour favoriser les convergences entre les collectivités et avec leurs partenaires et entre les échelles territoriales. Cet impératif de mutualisation conduira à faire évoluer sensiblement la conduite des travaux, notamment par la généralisation du pilotage partenarial des projets.

QUALITÉ ET EXEMPLARITÉ Le positionnement de l'agence nécessitera enfin que ses compétences soient reconnues sur un territoire plus étendu. A cette fin, une attention particulière sera apportée à la qualité des livrables, à leur facilité d'appropriation et à leur diffusion élargie. L'exemplarité de certains travaux et la consolidation interne des méthodes et dispositifs d'observation devront favoriser leur application à de nouveaux territoires.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PROJETS



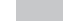
PROJETS	PRINCIPAUX PARTENAIRES								TERRITOIRES
	MPM	VdM	État	PAE	EPAEM	CCIMP	GPMM	Autres	
Grande échelle									
Assistance au projet métropolitain d'Aix-Marseille-Provence									
Assistance aux secteurs d'enjeux métropolitains									
Planification									
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de MPM									
PLU de Marseille : modifications et mises à jour									
PLU d'Aubagne et mise en œuvre du SCoT de PAE									
Projet urbain									
Grand Centre-Ville de Marseille									
Ateliers de territoires									
Projets urbains et urbanisme de projet									
Habitat, équipements et cohésion sociale									
Observatoire de l'habitat									
Propositions et mise en œuvre des politiques de l'habitat									
Équipements urbains									
Assistance à la politique de la ville									
Développement économique et emploi									
Observatoire emploi-développement économique									
Rayonnement, innovation et enseignement supérieur									
Aménagement économique									
Mobilités									
Observatoire des mobilités									
Volet mobilités du projet métropolitain									
Cohérence urbanisme-transport									
Environnement et développement durable									
Observatoire du développement durable									
Trames verte et bleue									
Transition énergétique									
Ressources mutualisées									
Centre de Ressources métropolitain									
Observatoire du développement urbain									
Mission de gestion de l'information et d'assistance technique									
Communication et animation									
Supports de communication externe									
Intranet Agam et communication interne									
Chantiers graphiques									
Culture urbaine									
Manifestations									
Animation des réseaux									

Partenaires

	Demande explicite
	Concerné
	Mutualisation

Territoires d'étude concernés

	Région, France, International
	Aix-Marseille-Provence
	CU Marseille Provence Métropole
	Marseille

	Grand Centre Marseille
	Pays d'Aubagne et de l'Étoile et Aubagne
	Multi-échelles

ORGANISATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL 2015

Les instances de l'Agam ont souhaité renouveler la conception du programme de travail pour la période 2015-2017. Cette nouvelle conception vise à renforcer la mutualisation, la valeur ajoutée et l'intérêt stratégique des travaux. Elle nécessite de faire évoluer l'architecture et les modalités d'élaboration du programme de travail.

NOUVELLE CONCEPTION DU PROGRAMME DE TRAVAIL

PROJETS PARTENARIAUX Le programme de travail est composé d'un nombre restreint de projets, chacun d'entre eux fondé sur des objectifs stratégiques mutualisés, correspondant à des enjeux majeurs d'aménagement et de développement de l'agglomération marseillaise et relevant des champs de compétence de l'agence d'urbanisme.

COMPOSANTES DES PROJETS Ces objectifs seront poursuivis à travers un ensemble de travaux articulés entre eux et susceptibles d'adaptation en cours d'exercice. Ces travaux intègrent des propositions de l'Agam, notamment pour renforcer la pédagogie et leur appropriation par les élus, pour consolider les réflexions et pour défricher de nouveaux sujets.

PILOTAGE PARTENARIAL DES PROJETS L'objectif est que chaque projet soit piloté et suivi par un groupe de responsables techniques des collectivités et partenaires de l'Agam, notamment pour valider le calendrier des travaux, leurs cahiers des charges, leurs résultats et leurs modalités de valorisation.

ÉLABORATION PAR ÉCHANGES AVEC LES PARTENAIRES

ÉLABORATION ADAPTÉE L'élaboration du programme de travail et la définition des travaux sont adaptées à cette conception renouvelée et visent à favoriser leur mutualisation à travers une série d'échanges et d'allers-retours entre l'agence et ses partenaires.

TRAME DES PROJETS Une série de rencontres préalables avec les directions des partenaires vise à évaluer leurs attentes. Sur ces bases, l'Agam propose à ses partenaires une première trame générale des projets, assortie de priorités et d'une évaluation des budgets temps. Cette proposition est soumise à l'arbitrage des directions des partenaires.

DÉFINITION DES TRAVAUX Une première série de travaux est définie dans ce cadre avec le groupe technique de suivi pour chaque projet. En cours d'exercice, de nouveaux travaux pourront être définis sur la base des enseignements de ceux déjà finalisés et dans le cadre des budgets temps et objectifs fixés en début d'année.

VALIDATION DU PROGRAMME La trame générale du programme de travail et la première série de travaux sont enfin validées par les instances d'administration de l'Agam.

ARCHITECTURE DES PROJETS

TROIS TYPES DE PROJETS Les projets du programme de travail sont de trois types : approches spatiales, approches thématiques, ressources communes.

PLANIFICATION ET PROJET URBAIN L'Agam contribuera à alimenter les grandes démarches de planification et les projets urbains et d'aménagement sur la base de son expérience et de ses compétences d'agence d'urbanisme. Son intervention s'attachera à favoriser la cohérence des réflexions et initiatives des partenaires et à renforcer la mutualisation et transversalité des démarches et projets au travers d'approches multithématiques. Le contexte actuel d'optimisation de l'action publique nécessitera de tenir pleinement compte de l'opérationnalité des propositions.

PROJETS THÉMATIQUES Les projets thématiques seront organisés suivant quatre grands domaines de compétences : habitat, équipements et cohésion sociale, économie et emploi, mobilités, environnement et développement durable. Ils intégreront des travaux aux différentes échelles, que ce soit sur un secteur d'enjeu particulier, sur l'ensemble d'une commune ou d'une intercommunalité, sur le territoire métropolitain ou sur l'ensemble de l'espace régional.

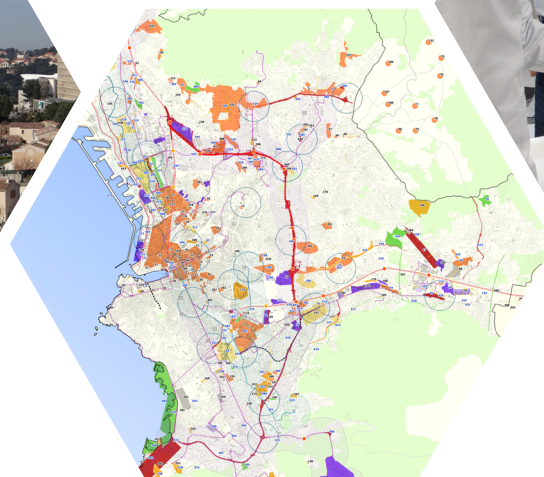
OBSERVATION/PROPOSITIONS Chaque domaine sera généralement composé d'un volet Observation et d'un volet Propositions. Le premier volet visera à développer, par domaine, un observatoire partenarial visant à suivre les dynamiques en cours et les impacts des politiques publiques et à apporter une compréhension globale des mécanismes et des évolutions. Le second volet, Propositions, visera à alimenter les démarches de planification et de projets urbains et les politiques publiques et à dégager de nouveaux sujets à enjeux et problématiques d'actualité.

RESSOURCES COMMUNES AUX PROJETS

ALIMENTATION DES PROJETS L'ensemble des projets bénéficiera de ressources communes contribuant à les alimenter en amont, en données et informations, et à les valoriser et diffuser leurs résultats, en aval. Les projets pourront notamment s'appuyer sur des bases de données et outils statistiques et cartographiques communs, des méthodologies mutualisées et une assistance documentaire et juridique permanente.

VALORISATION DES PROJETS Les travaux bénéficieront de moyens et outils graphiques visant à valoriser leurs principales conclusions et de supports de communication et d'animation en direction des publics ciblés (animation de rencontres, site Internet, publications pédagogiques...).

VEILLE ET TRANSVERSALITÉ Le ciblage des projets sur des sujets stratégiques et travaux à forte valeur ajoutée s'accompagnera de la réservation d'un temps de veille et de coordination pour l'équipe d'études. Cette marge de temps permettra à celle-ci d'approfondir et actualiser ses connaissances, de défricher de nouveaux sujets et de renforcer ses partenariats, sa position dans les réseaux professionnels et son benchmarking des territoires extérieurs. Elle contribuera également à améliorer la coordination interne en vue de renforcer la transversalité et l'approche pluridisciplinaire des projets et la cohérence entre les échelles d'intervention.







OBJECTIFS ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DES PROJETS

GRANDE ÉCHELLE

En 2015, l'Agam interviendra simultanément sur trois échelles d'aménagement du territoire : la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la métropole Aix-Marseille-Provence, les territoires d'enjeux métropolitains. La bonne articulation de ces échelles entre elles sera stratégique pour assurer la convergence des politiques qui y sont et seront développées par les collectivités et gouvernances compétentes.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE RÉGIONAL

ARTICULATION RÉGION-MÉTROPOLE Dans le cadre de la convention entre le conseil régional et les cinq agences de PACA, l'Agam contribuera aux travaux visant à mieux articuler les schémas régionaux et les documents d'urbanisme des intercommunalités. Des exercices viseront à évaluer les capacités de traduction locale du schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT), du schéma régional de cohérence écologique (SRCE) et du schéma régional climat air énergie (SRCAE). Sur la base des futures dispositions de la loi NOTRe, un exercice complémentaire visera à proposer, en première approche, des modalités adaptées de conception et d'application du futur schéma régional intégrateur dans les documents d'urbanisme.

TERRITOIRES PÉRIURBAINS L'agence apportera, par ailleurs, son expertise pour évaluer les dynamiques et potentiels des territoires périurbains régionaux, notamment ceux voisins du territoire métropolitain (nord du Var, est des Bouches-du-Rhône), et pour proposer des pistes pour leur développement.

PROJET MÉTROPOLITAIN

CADRES D'INTERVENTION À la veille de la création de la métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agam mettra ses compétences au service de la construction du projet métropolitain et de ses acteurs. Elle interviendra dans le cadre des instances de travail mises en place par les collectivités et l'État. Elle contribuera au pilotage technique et à alimenter en diagnostics et propositions la consultation urbaine organisée par la mission de préfiguration de l'État.

COMPÉTENCES DE LA MÉTROPOLE En s'appuyant sur ses travaux et sur les chantiers organisés par l'État en 2014 (mobilités, innovation, logistique...), elle participera à la réalisation de plusieurs documents d'interpellation sur les futures compétences et thèmes stratégiques de la métropole. Elle traitera de nouveaux champs importants, peu traités jusqu'à présent, comme l'habitat.

SCOT MÉTROPOLITAIN L'agence poursuivra sa réflexion sur l'aménagement du territoire métropolitain en s'appuyant sur les travaux, chantiers et propositions développés ces dernières années. Ses travaux viseront à motiver et préparer l'élaboration du futur schéma de cohérence territoriale de la métropole. Ils s'appuieront notamment sur l'identification préalable des enjeux fonciers, pour l'ensemble de la métropole et pour ses différentes composantes territoriales.

SECTEURS D'ENJEUX MÉTROPOLITAINS

VISION/PROJETS Les propositions pour l'aménagement du territoire seront précisées sur plusieurs secteurs d'enjeux métropolitains, en vue d'apporter une vision d'ensemble cohérente et des réponses concrètes, au travers d'esquisses de projets urbains réalistes. Elles seront élaborées, dans la mesure du possible, suivant une logique partenariale et en se référant aux études réalisées - ou en cours - par l'Agam et ses partenaires, notamment sur les pôles économiques et urbains et les grands axes de transport, du fait de leur rôle structurant.

Les travaux porteront au départ sur les franges des territoires des collectivités partenaires de l'Agam : vallée de l'Huveaune, est de l'étang de Berre, interface Sud entre communauté du Pays d'Aix et communauté urbaine MPM. Ils seront destinés à s'ouvrir à l'ensemble des secteurs d'enjeux de la métropole.

VALLÉE DE L'HUVEAUNE Du fait de l'expérience et du partenariat de l'agence, la vallée de l'Huveaune fera l'objet d'interventions simultanées pour le compte de plusieurs de ses partenaires : schéma de référence de MPM, plan de prévention des risques inondation, plan local d'urbanisme d'Aubagne, projet du Parc national des Calanques... Ces travaux seront conduits en étroite cohérence et synergie et permettront de dégager un projet d'ensemble et des propositions ciblées sur les sites stratégiques.

PROJETS	PRINCIPAUX PARTENAIRES								TERRITOIRES
	MPM	VdM	État	PAE	EPAEM	CCIMP	GPMM	Autres	
Grande échelle									
Assistance au projet métropolitain d'Aix-Marseille-Provence									
Animation, pédagogie et coordination générale									
Contribution au projet métropolitain et à la prise des compétences									
Consultation urbaine : AMO et régie technique									
Enjeux fonciers de la métropole									
Préparation du SCoT métropolitain								CODEV	
Région (R.6) : méthode de prise en compte des enjeux territoriaux du SRADDT								RÉGION	
Région (P.1) : méthode sur la prescriptivité des schémas régionaux								RÉGION	
Région (I.1) : dynamiques périurbaines en PACA								RÉGION	
Assistance aux secteurs d'enjeux métropolitains									
Vallée de l'Huveaune : PPRI (périmètres, suivi, pédagogie)									
Vallée de l'Huveaune : appui au schéma de référence									
Propositions pour secteur enjeux : vallée de l'Huveaune									
Propositions pour secteur enjeux : Est Berre									
Propositions pour secteur enjeux : interface Sud CPA-MPM								AUPA	
Propositions pour autres secteurs d'enjeux									

PLANIFICATION

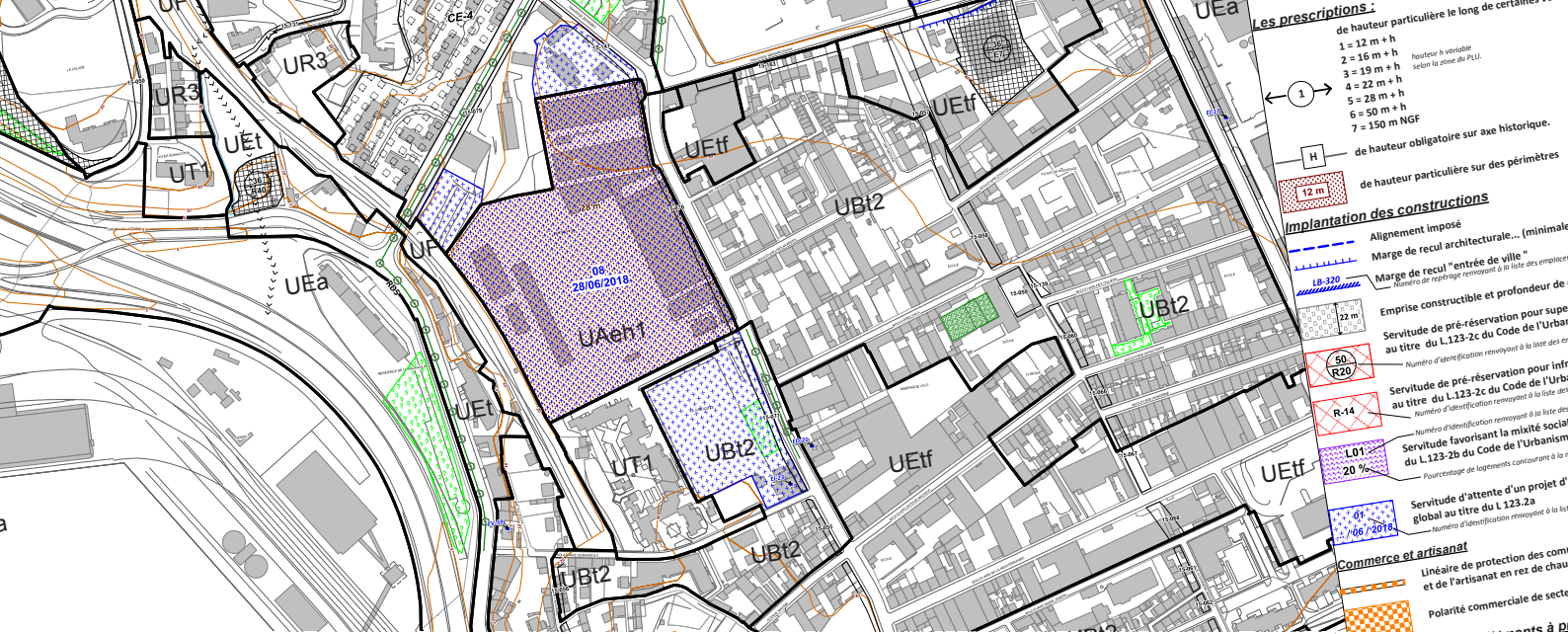
L'Agam interviendra activement sur les principaux documents d'urbanisme portés par ses collectivités partenaires : pour l'élaboration du PLUi de MPM et du PLU d'Aubagne, pour l'amélioration permanente et mise en œuvre du PLU de Marseille et pour le suivi de mise en œuvre des SCoTs de MPM et de PAE. Ces travaux conforteront son expertise de la planification et ses méthodes, compétences qui pourront être mises au service d'autres territoires dans les prochaines années.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE

CONTRIBUTION AU PADD L'Agam contribuera à l'élaboration du futur PLUi de MPM, aux côtés de la communauté urbaine et en relation avec ses communes membres. Les travaux engagés depuis deux ans sur les orientations stratégiques et réglementaires seront partagés avec les élus, et constitueront le socle des propositions pour le futur PLUi. Pour chaque commune, l'agence réalisera un cahier communal, document synthétique ayant valeur de PADD. Ces approches communales alimenteront la définition du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) pour l'ensemble de la communauté urbaine.

ÉTUDES PRÉALABLES La même année, l'Agam élaborera une première version du diagnostic et de l'état initial de l'environnement du PLUi. Dans le cadre des études préalables, elle réalisera une étude et une cartographie fine des typologies de bâti et de leurs potentiels d'évolution. Les résultats de cette étude seront déterminants pour l'évolution des zonages actuels.

PRÉPARATION DU RÈGLEMENT Sur ces bases, l'agence engagera plusieurs travaux pour la préparation du règlement du futur PLUi. Elle proposera une architecture du règlement et des orientations réglementaires par zone. En étroite cohérence et complémentarité avec les travaux précédents, elle proposera une trame et des principes pour les orientations d'aménagement et de programmation, sectorielles et thématiques, à élaborer ultérieurement.



PLAN LOCAL D'URBANISME DE MARSEILLE

1^{RE} MODIFICATION L'Agam contribuera à l'adaptation et mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme de Marseille. Elle intégrera les retours de l'enquête publique et finalisera le dossier d'approbation de la 1^{re} modification.

2^E MODIFICATION Dans le cadre de la 2^e modification, elle réalisera les études préalables, urbaines et réglementaires, visant l'amélioration du règlement de certains zonages (UT, Ubt...). Elle contribuera à l'analyse des requêtes et à leur intégration, si justifiée, dans le règlement et les planches graphiques.

ASSISTANCE À L'INSTRUCTION Ces interventions seront complétées au travers des Ateliers de territoires, en vue de développer des projets d'aménagement pleinement intégrés dans leurs quartiers, et par une assistance permanente à l'instruction des projets structurants, en vue d'en améliorer la qualité et l'insertion urbaine.

PLAN LOCAL D'URBANISME D'AUBAGNE

RAPPORT DE PRÉSENTATION L'élaboration du futur PLU d'Aubagne bénéficiera d'une forte implication de l'Agam, qui assurera l'essentiel des propositions en 2015. L'agence finalisera le diagnostic, l'état initial de l'environnement et le rapport de présentation.

ÉLABORATION DU PADD Elle élaborera le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) en s'appuyant notamment sur plusieurs propositions d'aménagement sur des secteurs d'enjeux, notamment sur le centre d'Aubagne. Celui-ci fera l'objet d'un schéma d'intention d'ensemble et de propositions de projets urbains sur ses sites clés.

DÉFINITION DU RÉGLEMENT Sur ces bases, l'Agam finalisera les dispositions réglementaires du PLU, intégrant la définition d'un plan de zonage, les règlements des différentes zones et les orientations d'aménagement et de programmation sur les secteurs d'enjeux.

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE ET DE GRÉASQUE

L'Agam apportera son assistance à la communauté d'agglomération et aux communes pour la mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale. Cette assistance se traduira par des premiers échanges avec les communes pour identifier les dispositions nécessaires à la mise en conformité des POS/PLU par rapport au SCoT, notamment sur les secteurs à enjeux. Ces échanges pourraient motiver l'engagement à court terme de la révision de certains PLUs (dont celui de La Penne-sur-Huveaune).

PROJETS	PRINCIPAUX PARTENAIRES								TERRITOIRES
	MPM	VdM	État	PAE	EPAEM	CCIMP	GPMM	Autres	
Planification									
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de MPM									
Coordination générale des travaux Agam									
Finalisation du DOSR									
Cahiers communaux et contribution au PADD communautaire									
Diagnostic et état initial de l'environnement									
Étude préalable : typomorphologies									
Préparation du règlement, du zonage et des OAP									
PLU de Marseille : modifications et mises à jour									
Coordination générale									
1 ^{re} modification : dossiers d'enquête publique et d'approbation									
2 ^e modification : études préalables et réglementaires (UT, UBT...)									
2 ^e modification : instruction des demandes									
Fiches patrimoine du PLU									
PLU d'Aubagne et mise en œuvre du SCoT de PAE									
Schéma d'intention du centre d'Aubagne et projets sur quelques sites									
Conditions d'insertion du ValTram dans Aubagne									
PLU d'Aubagne : rapport de présentation, diagnostic, EIE, PADD									
PLU d'Aubagne : règlement et zonage									
Mise en œuvre du SCoT de PAE : tour des communes									
Argumentaire pour la révision du PLU de La Penne/Huveaune									

PROJET URBAIN

L'Agam interviendra sur des espaces d'enjeu de Marseille : le centre-ville dans l'optique de conforter son attractivité, les espaces urbanisables du PLU (zones AU), les futurs sites de rénovation urbaine, plusieurs opérations structurantes. Ses travaux s'attacheront à faire converger les initiatives, à structurer l'armature urbaine et à améliorer la qualité urbaine et des projets.

CENTRE-VILLE DE MARSEILLE

VISION PARTAGÉE Les interventions de l'agence sur le centre-ville de Marseille seront intensifiées en 2015, en vue de dégager une vision d'ensemble partagée par les élus et services des collectivités concernées, et d'associer long terme et opérations de court terme. Elles viseront à renforcer la coordination des initiatives publiques et à appuyer et valoriser plusieurs démarches structurantes développées ces dernières années : projets Vieux-Port/Centre-ville, d'AMVAP, gare Saint-Charles/Quartiers Libres, Grand Centre-ville...

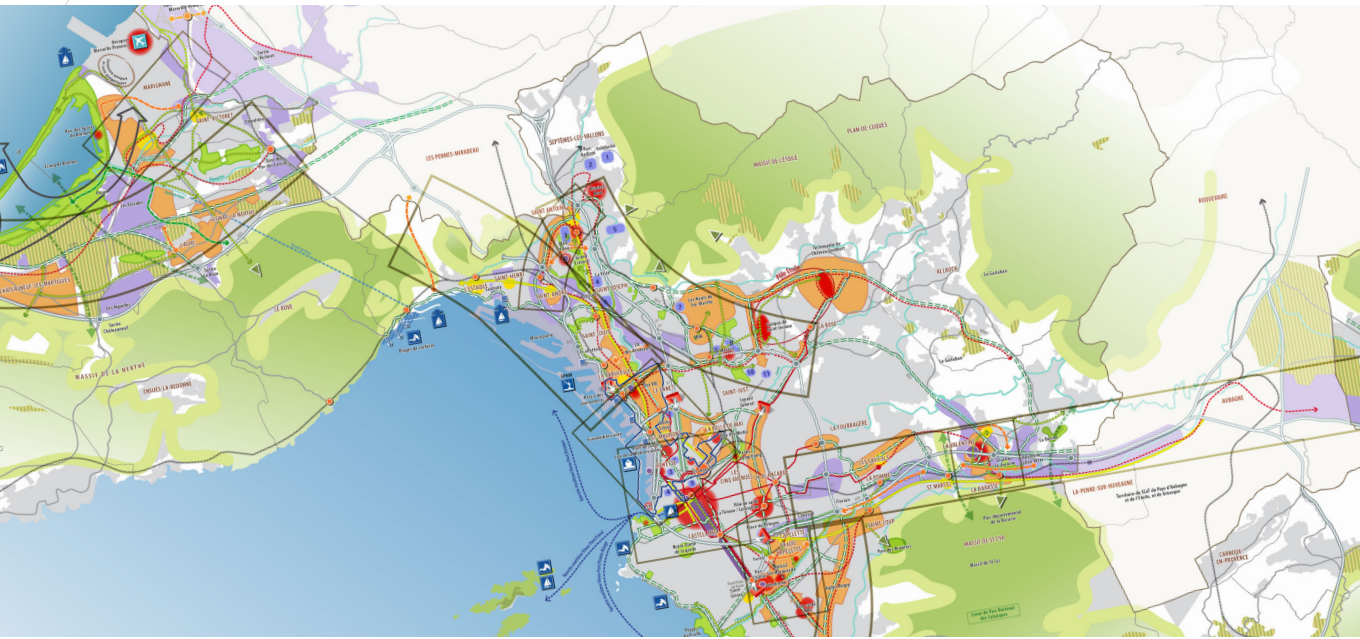
PROJET VIEUX-PORT En s'appuyant sur les propositions et études conduites dans le cadre du projet Vieux-Port, l'Agam proposera un plan guide urbain, intégrant un schéma de circulation et d'organisation des transports, et un plan guide opérationnel pour le traitement des espaces publics. Les propositions intégreront notamment l'extension des zones piétonnes au niveau du bas de la Canebière et la relocalisation de la gare de bus de la place Bir Hakeim.

ASSISTANCE AUX DÉMARCHES L'Agam apportera son appui à la définition du projet d'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AMVAP, en remplacement des ZPPAUP). La définition du projet du centre-ville, notamment pour en renforcer l'attractivité, s'appuiera également sur des interventions complémentaires de l'agence, qui seront conduites dans un souci de cohérence d'ensemble : propositions pour la requalification de la rocade du Jarret et du cours Lieutaud, études des dynamiques économiques et tertiaires de l'hypercentre...

ATELIERS DE TERRITOIRES

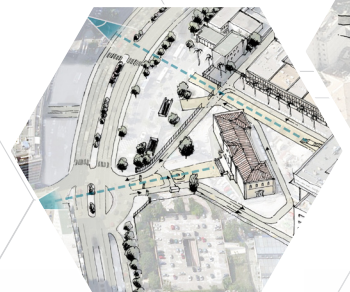
COHÉRENCE DES PROJETS Les Ateliers de territoires mis en place depuis deux ans sur les grands territoires marseillais s'attachent à développer des visions territoriales partagées par les acteurs du développement urbain. Ils visent à concevoir en pleine cohérence les futures opérations de développement et de renouvellement urbain dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs du PLU de Marseille et du SCoT de MPM.

En 2015, les travaux des Ateliers seront ciblés sur plusieurs secteurs d'enjeux actuels : quartiers environnant le Boulevard urbain sud (BUS) et le projet de U4d (ZAC de Sainte-Marthe), secteurs Valentine-Jouvènes et de Corbière. Ils contribueront plus précisément à la définition d'esquisses de projets urbains sur plusieurs sites de développement du PLU de Marseille, notamment les zones à urbaniser (AU) et certaines servitudes d'attente de projet.



PROTOCOLE DU NPNRU En 2014, les Ateliers de territoires ont été mobilisés pour nourrir les futurs projets de territoires du contrat de ville. Suivant une logique similaire, l'Agam assistera le GIP Marseille Rénovation Urbaine pour la préparation du protocole du nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU) sur Marseille. Son intervention s'attachera à identifier et argumenter les futures opérations ANRU compte tenu de leurs effets leviers potentiels et des besoins de redynamisation urbaine des quartiers. Ces travaux seront complétés par une analyse des enjeux fonctionnels du secteur de Frais-Vallon.

SUIVI DU SCOT DE MPM Le suivi de la mise en œuvre du SCoT sur les centralités et territoires de projet sera actualisé par l'Agam. La convergence de ces travaux avec les Ateliers de territoires sera recherchée, dans un souci de mutualisation de la connaissance des projets qui les alimentent et de convergence des réflexions pour la mise en œuvre des documents de planification sur un même territoire.

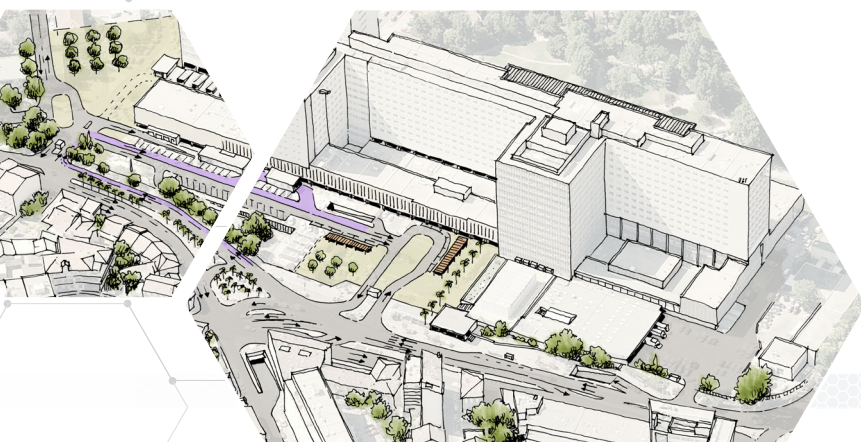


PROJETS URBAINS ET URBANISME DE PROJET

PROJETS STRUCTURANTS L'Agam apportera son assistance à l'ensemble de ses partenaires pour la conception de projets urbains de qualité, de nature diverse. Au niveau des projets structurants, elle finalisera ses propositions pour l'optimisation et le fonctionnement des hôpitaux Sud et leur meilleure desserte grâce à l'aménagement du pôle d'échanges de la Gaye. Elle réalisera un diagnostic et des propositions pour l'aménagement du pôle Hôpital Nord-Édouard Toulouse-AMU, dans une logique d'organisation fonctionnelle, d'amélioration de son accessibilité et de dynamisation des quartiers environnants.

ESQUISSES URBAINES ET EXPERTISE À travers sa participation à la commission technique de l'urbanisme de la Ville de Marseille, l'agence continuera d'apporter de façon permanente son expertise urbaine et architecturale pour l'évaluation des projets. Cette expertise sera complétée, en tant que de besoin, par la production régulière d'analyses, conseils architecturaux et esquisses urbaines visant à améliorer la qualité des projets.

PROJETS	PRINCIPAUX PARTENAIRES								TERRITOIRES
	MPM	VdM	État	PAE	EPAEM	CCIMP	GPMM	Autres	
Projet urbain									
Grand Centre Ville de Marseille									
Animation du projet Grand Centre Ville									
Vieux-Port : plans guide urbain et des espaces publics et de circulation								SOLEAM GPV	
Vieux-Port : piétonnisation et relocalisation de la gare bus Bir-Hakeim									
Vieux-Port : charte qualité pour la plaisance et les activités maritimes									
AMO et contribution au projet d'AVAP								SOLEAM GPV	
Ateliers de territoires									
Ateliers de territoires et suivi des centralités et territoires de projet du SCoT								GPV	
Propositions pour les zones AU et servitudes d'attente de projet									
Marseille Nord-Est : secteur Sainte-Marthe/U4d									
Marseille Est : secteur Valentine-Jouvènes								GPV	
Marseille Sud : secteur Boulevard Urbain Sud									
Marseille Nord Littoral : secteur Corbière								GPV	
Préparation du protocole du NPNRU sur Marseille								MRU GPV	
Secteur Frais-Vallon : enjeux d'intégration fonctionnelle								MRU GPV	
Projets urbains et urbanisme de projet									
Grands projets : hôpitaux Sud-PEM de La Gaye (finalisation)								APHM	
Grands projets : hôpital Nord-E. Toulouse-AMU								APHM MRU	
CTU Marseille : participation et avis sur les projets									
CTU Marseille : esquisses et propositions									



HABITAT, ÉQUIPEMENTS ET COHÉSION SOCIALE

L'Agam élargira son périmètre d'analyse et son partenariat sur trois domaines de compétence fortement liés : le logement, les équipements urbains et la cohésion sociale. Cet élargissement lui permettra de disposer d'une expertise complète et éprouvée au service des politiques publiques dans ces trois compétences mais aussi d'alimenter les projets de territoires, que ce soit à l'échelle de la métropole ou des quartiers.

OBSERVATOIRE DE L'HABITAT

TRAVAUX MULTI-ÉCHELLES L'Observatoire de l'habitat visera à apporter une compréhension partagée et actualisée des problématiques de l'habitat et des mécanismes du marché du logement. Les travaux de l'Agam seront conduits en relation avec les collectivités, les acteurs impliqués et les lieux de réflexion existants (CLH, OIP...). Ils intégreront les échelles métropolitaine et régionale, notamment à travers la préfiguration d'un système harmonisé et partenarial d'observation régionale dans le champ de l'habitat.

ENQUÊTES CONSTRUCTION Les enquêtes annuelles sur les livraisons de logements seront poursuivies sur les territoires de Marseille, de la communauté urbaine MPM et du pays d'Aubagne et de l'Étoile. Une enquête qualitative complémentaire sera conduite, en relation avec les professionnels, en vue d'apprécier l'adéquation d'opérations récentes aux attentes des particuliers qui y ont acquis des logements.

ÉTUDES SPÉCIFIQUES L'observatoire contribuera à identifier les enjeux des politiques de l'habitat pour ses différents segments et composantes en intégrant notamment les problématiques foncières, d'évolution des modes de vie et les questions énergétiques. Les travaux d'inventaire du parc locatif social sur MPM et des grandes copropriétés dégradées sur Marseille seront valorisés en vue d'alimenter les politiques publiques. Les dynamiques des centres urbains secondaires seront analysées afin de dégager, à l'échelle régionale, leurs facteurs communs de dévitalisation.

ASSISTANCE AUX POLITIQUES DE L'HABITAT

ENJEUX POUR LA MÉTROPOLE L'Agam livrera une analyse de la situation de l'habitat et de ses problématiques à l'échelle de la métropole. Ce premier diagnostic et la nouvelle organisation des compétences des collectivités, qui sera précisée par la loi NOTRe, permettront de dégager les enjeux des politiques du logement de la future métropole, pour ses différents niveaux de gouvernance (conseil métropolitain, conseils de territoires, communes).

BILAN DU PLH Comme chaque année, l'agence contribuera au bilan annuel du programme local de l'habitat (PLH) de MPM, en relation avec les maires des communes membres.

ÉQUIPEMENTS URBAINS

ASSISTANCE À LA PROGRAMMATION Compte tenu de sa connaissance actualisée de l'offre d'équipements urbains et des dynamiques et perspectives socio-démographiques à l'échelle des quartiers, l'Agam apportera son assistance à la Ville de Marseille pour la programmation des écoles et des crèches et pour une organisation des équipements sociaux et culturels desservant plus efficacement l'ensemble du territoire communal.

ESPACES PUBLICS Son expertise des équipements sportifs de toutes natures et des attentes des différents publics devrait permettre à l'agence de contribuer pleinement à la préparation de l'événement « Marseille capitale européenne du sport » en 2017. L'identification et valorisation d'espaces publics adaptés au développement des pratiques sportives libres et d'autres activités pourraient constituer un axe d'intervention adapté à ses compétences.



ASSISTANCE À LA POLITIQUE DE LA VILLE

FINALISATION DU CONTRAT DE VILLE L'Agam finalisera ses différentes contributions à l'élaboration du nouveau contrat de ville à l'échelle de MPM, qui devra être approuvé avant l'été 2015. Elle achèvera les diagnostics thématiques, assistera la communauté urbaine pour l'identification de ses actions de droit commun les plus pertinentes et

réalisera quelques analyses ciblées complémentaires pour les communes concernées. Ses compétences seront mises à profit pour dégager les principaux enjeux de cohésion sociale de la future métropole.

GÉOGRAPHIE PRIORITAIRE Dans le cadre de ses travaux sur la géographie prioritaire, l'Agam contribuera à l'identification des équipements supports des quartiers vécus et à la définition des territoires de veille. Sur la base de l'expérience de l'observatoire des quartiers, elle proposera un dispositif de suivi des nouveaux quartiers de la politique de la ville.

PROJETS	PRINCIPAUX PARTENAIRES								TERRITOIRES
	MPM	VdM	État	PAE	EPAEM	CCIMP	GPMM	Autres	
Habitat, équipements et cohésion sociale									
Observatoire de l'Habitat									
Animation et coordination (comité technique/pilotage, CLH...)								OIP	
Publications de l'Observatoire									
Région (O.3) : systèmes d'observation dans le champ de l'habitat								RÉGION	
Enquête réalisations de logements : MPM									
Enquête réalisations de logements/locaux act./équipts : Marseille									
Enquête réalisations de logements : PAE									
Enquête sur les motivations des acquéreurs de logements								OIP	
Parc locatif social de MPM : valorisation (atlas, mise en ligne, Regards)									
Région (P.3) : évolution des centres-urbains de PACA								RÉGION	
Assistance aux politiques de l'habitat									
Enjeux Habitat de la métropole et assistance pour prise de compétence									
Bilan annuel du PLH de MPM et valorisation du tour des communes									
Équipements urbains									
Programmation équipements scolaires (dont crèches) et sociaux de Marseille								GPV	
Valorisation des espaces publics : pratiques sportives (MCESport 2017), autres activités								GPV	
Assistance à la politique de la ville									
Contribution au diagnostic du contrat de ville (finalisation)								MRU-GPV	
Identification des actions de droit commun de MPM								GPV	
Assistance aux communes de La Ciotat et Septèmes-les-Vallons									
Appui à la finalisation du contrat de ville de MPM								MRU-GPV	
Contribution à la politique de cohésion sociale de la métropole								MRU-GPV	
Préfiguration du suivi des quartiers								GPV	
Projets intégrés des territoires du contrat de ville								GPV	

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

Les travaux de l'Agam se déploieront sur trois champs complémentaires et tout aussi déterminants pour les territoires : l'emploi, les leviers économiques, l'accueil des activités. Ciblés et animés pour alimenter les politiques de développement des différentes collectivités partenaires, ils privilégieront les réflexions et productions partenariales et la dimension pédagogique.

OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ANIMATION RÉGULIÈRE L'animation régulière des réunions techniques et de pilotage de l'observatoire de l'emploi et du développement économique contribuera à l'échange et diffusion des connaissances auprès des élus et partenaires de l'Agam sur les évolutions en cours et sur les enjeux actuels de l'emploi et du développement. Les publications de l'observatoire intégreront pleinement la dimension métropolitaine et porteront notamment sur l'évolution des pôles économiques, des secteurs d'activité, des emplois, des demandeurs d'emploi... À travers la démarche 2SE PACA, fruit d'une convention associant conseil régional, CCIR et les agences d'urbanisme d'Aix et Toulon, elles seront complétées par la coproduction d'un suivi trimestriel de l'état de santé des entreprises régionales.

ENJEU DE L'EMPLOI Compte tenu de son enjeu majeur, l'emploi fera l'objet de publications pédagogiques et de plusieurs travaux, en partenariat avec les acteurs directement impliqués, en particulier la Maison de l'Emploi. Un diagnostic prospectif des emplois et métiers permettra de dégager les besoins issus des différents secteurs d'activité et grands projets. Une analyse conduite avec Pôle Emploi visera à dégager les freins et leviers lors du parcours d'insertion des demandeurs d'emploi.

RAYONNEMENT, INNOVATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

RESSORTS DU DÉVELOPPEMENT Les études de l'Agam contribueront à alimenter les interpellations et stratégies économiques sur les enjeux et ressorts actuels et futurs du développement des territoires et de la future métropole : innovation, internationalisation, numérique, optique/photonique, enseignement supérieur, attractivité. Plusieurs

modèles et dimensions économiques complémentaires et en émergence seront présentés de façon pédagogique et en évaluant leurs dynamiques et atouts pour la région, ceci en coopération avec les quatre autres agences de PACA.

INNOVATION TECHNOLOGIQUE L'étude sur la géographie de l'innovation permettra d'évaluer les performances des territoires métropolitain et régional en termes de publications, brevets et coopérations. Ces travaux seront valorisés de façon pédagogique et approfondis, notamment dans le cadre d'une étude spécifique sur la filière Santé, visant à apprécier la valorisation économique de son fort potentiel d'innovation. Une méthode d'évaluation de l'impact territorial des pôles de compétitivité sera recherchée.

ENQUÊTES EN PARTENARIAT Une enquête sera conduite avec la CCIMP auprès d'entreprises marseillaises déployées à l'échelle mondiale en vue de mieux connaître les motivations de leur ancrage local. Une autre enquête, conduite avec les principaux acteurs de l'académie (rectorat, établissements d'enseignement...), visera à apprécier les conditions de vie des étudiants et l'attractivité des campus.



AMÉNAGEMENT ÉCONOMIQUE

DIVERSITÉ DES PROBLÉMATIQUES ET ÉCHELLES Les problématiques d'aménagement des espaces économiques seront traitées aux différentes échelles territoriales et au travers d'un champ diversifié d'activités et de formes d'implantation. Leur approche s'appuiera sur la connaissance de l'offre accumulée au travers de l'observatoire des zones d'activité de la métropole et de l'atlas des espaces économiques de MPM, travaux qui seront actualisés en 2015. Elle bénéficiera de l'expertise des professionnels au travers du club Immobilier d'entreprise animé par l'agence.

ESPACES ÉCONOMIQUES MÉTROPOLITAINS Les travaux réalisés en 2014 sur les zones d'activités et sur le système logistique de l'espace métropolitain permettront à l'Agam de contribuer activement, aux côtés de l'État et des acteurs économiques, aux arguments et propositions pour l'accueil des activités industrielles, technologiques, logistiques et portuaires. Ils alimenteront également les travaux conduits à l'échelle

régionale, pour inventorier les observatoires des espaces économiques, pour établir un bilan du foncier économique et pour dégager les principales problématiques d'aménagement et leurs spécificités territoriales.

DYNAMIQUES URBAINES Au niveau du centre-ville de Marseille, les interventions viseront à valoriser de façon pédagogique les réflexions sur la logistique urbaine et à dégager des propositions pour leur mise en œuvre. Elles porteront également sur les activités tertiaires (bureau, commerce et activités induites) de l'hypercentre, dans une perspective de consolidation du premier pôle d'emploi de la métropole.

PROJETS	PRINCIPAUX PARTENAIRES								TERRITOIRES
	MPM	VdM	État	PAE	EPAEM	CCIMP	GPMM	Autres	
Développement économique et emploi									
Observatoire Emploi-Développement économique									
Coordination et animation (comités technique/pilotage)									
Publications de l'Observatoire et exploitation base Risk									
Région (O.4) : démarche 2SE PACA								RÉGION	
Expérimentation d'une méthode d'estimation localisée des emplois									
Poids économique des entreprises de Château-Gombert									
Analyses sectorielles (actualisation)									
Actualisation de l'indice de fragilité								CCAS GPV	
Diagnostic prospectif des emplois et métiers		MME						MDE GPV	
Étude des freins à l'emploi des chômeurs								P EMPLOI GPV	
Synthèse pédagogique sur les liens formation-qualification-insertion									
Réponses SVP et appui aux manifestations									
Rayonnement, innovation et enseignement supérieur									
Région (P.2) : nouveaux modèles économiques en PACA								RÉGION	
Géographie de l'innovation (finalisation et valorisation)								FNAU	
Métropole : CA Internationalisation/Innovation et Ville intelligente								P PROMOTION	
Valorisation économique de l'innovation de la filière Santé									
Assistance aux compétences Économie et ESR de la métropole									
Faisabilité du bilan territorial des pôles de compétitivité									
Ancrage local des entreprises marseillaises mondialisées								CODEV	
Lettre de l'ESR et enquête conditions de vie étudiante								AURAV AUPA	
Aménagement économique									
Coordination, animation (club Immobilier), valorisation								AGENTS IMMO	
Région (O.2) : bilan foncier et problématiques d'aménagement économique								RÉGION	
Métropole : DIS éco-systèmes productifs								AUPA EPF	
Métropole : DIS Logistique "Vers une charte Métropole Port"									
Métropole : observatoire des zones d'activité (actualisation et zooms)								AUPA	
MPM : Atlas des espaces économiques (finalisation)									
Logistique urbaine : pédagogie et propositions sur Marseille Centre									
Dynamiques économiques et mutations bureaux hypercentre Marseille									

MOBILITÉS

L'année 2015 permettra de valoriser l'expertise et les connaissances constituées ces dernières années sur plusieurs champs d'expertise de l'Agam. Valorisation pédagogique des données et analyses en vue de leur prise en compte dans les politiques de déplacement ; approfondissement des propositions pour le réseau de transport de la métropole ; consolidation des méthodes et généralisation des approches pour une meilleure cohérence urbanisme-transport.

OBSERVATOIRE DES MOBILITÉS

ÉLARGISSEMENT DE L'OBSERVATOIRE L'Agam développera l'observatoire des mobilités, en élargissant son partenariat, en étendant son périmètre à l'ensemble de l'aire métropolitaine et en s'intégrant dans le réseau d'observation régional. En vue de valoriser pleinement les enseignements de l'observatoire, elle renforcera son animation, ses publications pédagogiques et les présentations à destination des élus et des acteurs locaux.

TABLEAU DE BORD DES MOBILITÉS Elle initiera un tableau de bord des mobilités, apportant une vision d'ensemble de la situation et des évolutions actuelles, et réalisera le rapport annuel du stationnement. Les thèmes d'observation seront enrichis pour mieux tenir compte des mobilités douces et alternatives (vélo, marche à pied, auto-partage...). En tant que de besoin, les données collectées et les enseignements dégagés seront mis au service de la planification des projets urbains et de transport aux différentes échelles.

IMPACTS DES PROJETS L'agence évaluera les impacts de plusieurs projets structurants de transport en s'appuyant sur les bases de données développées sur les mobilités et sur les dynamiques urbaines. Elle réalisera les bilans LOTI du tramway et de l'extension Est du métro (de Blancarde à La Fourragère). Elle établira les états de référence des projets de tramway rue de Rome et d'extension du métro à Gèze.

VOLET MOBILITÉS DU PROJET MÉTROPOLITAIN

PROPOSITIONS POUR LA MÉTROPOLÉ Sa contribution active en 2014, lors de l'élaboration du Livre Blanc des Mobilités, sera poursuivie. Elle s'attachera à dégager des propositions opérationnelles et efficaces à court terme et à assurer la cohérence avec les politiques à plus long terme de développement et d'aménagement du territoire métropolitain. Les constats et propositions seront valorisés en vue d'aider les élus de



la future métropole dans leurs décisions et l'exercice de leurs compétences déplacements et transport.

GARE SAINT-CHARLES L'Agam continuera de développer ses analyses et propositions en faveur du projet de Ligne Nouvelle PACA, en particulier au niveau de la gare Saint-Charles. Les travaux viseront à organiser sa desserte multimodale, à améliorer son accès à partir du centre-ville et à identifier les potentiels fonciers susceptibles d'être mobilisés pour optimiser et développer les fonctionnalités de la gare et pour accueillir de nouvelles fonctions urbaines, ceci en cohérence avec les projets envisagés dans les quartiers environnants (Quartiers Libres, Euroméditerranée...).

CHANTIERS VILLE-PORT L'Agam poursuivra sa contribution aux chantiers de la Charte Ville-Port. Elle finalisera un outil de suivi fin des flux de déplacements liés au port, élaborera des propositions pour le traitement de portes du port et contribuera à la concertation sur le projet de chantier de transport combiné de Mourepiane.

COHÉRENCE URBANISME-TRANSPORT

PÉDAGOGIE ET BONNES PRATIQUES L'Agam poursuivra ses travaux en faveur d'une conception intégrée des projets d'infrastructures, renforçant à la fois leur fréquentation et leur effet levier sur le développement urbain. Les études réalisées en 2015 et durant les années antérieures permettront d'alimenter un référentiel de bonnes pratiques et de dégager des solutions adaptées à l'agglomération marseillaise. Ces solutions feront l'objet de publications pédagogiques.

PÔLES D'ÉCHANGES L'agence élaborera des propositions pour développer l'accessibilité des gares de la ligne ferroviaire Marseille-Gardanne-Aix et l'intensification urbaine des quartiers environnants. Elle contribuera également à la définition d'un cahier des charges régional pour les projets de quartiers de gare. Elle réalisera l'étude de préfi-



guration du pôle urbain et d'échanges de Saint-Loup, intégrant les projets d'extension du métro et du boulevard urbain sud et les opérations d'aménagement envisagées sur ce quartier.

REQUALIFICATION DU RÉSEAU VIAIRE Plusieurs travaux seront réalisés en vue de requalifier le réseau de voirie et d'espaces publics de Marseille et d'accroître la qualité urbaine et l'attractivité des quartiers riverains. Les propositions sur l'ensemble de l'axe du Jarret seront finalisées ; elles seront poursuivies par une étude, conduite dans une logique similaire, pour la requalification urbaine du cours Lieutaud. Ces propositions alimenteront le plan d'organisation des circulations du centre-ville de Marseille, que proposera l'Agam en s'appuyant notamment sur les études conduites dans le cadre du projet Vieux-Port.

PROJETS	PRINCIPAUX PARTENAIRES								TERRITOIRES		
	MPM	VdM	État	PAE	EPAEM	CCIMP	GPMM	Autres			
Mobilités											
Observatoire des Mobilités											
Animation et coordination								RTM			
Publications et tableaux de bord de l'Observatoire (dont traitement données)								RTM			
Région (R.1) : connaissance mobilité et transports								RÉGION			
Stationnement : rapport annuel et tableaux mensuels											
Bilans LOTI du tramway et de l'extension Est du métro								RTM			
État de référence du tramway rue Rome et de l'extension métro à Gèze								RTM GPV			
Volet Mobilités du projet métropolitain											
Animation et coordination								CG 13			
Assistance aux compétences Mobilités de la métropole											
Elaboration des projets transport de la métropole (suite du Livre Blanc)								SNCF RÉGION			
LN PACA/gare Saint-Charles : programme d'intermodalité, foncier...								SNCF			
Chantiers Ville-Port, flux portuaires et propositions pour porte 3											
Cohérence urbanisme-transport											
Cohérence urbanisme-transport : pédagogie et illustration (Sud Est Marseille)											
Région (I.4) : dispositif d'intégration urbaine des PEM								RÉGION			
Intégration urbaine des gares MGA2 (dont PEM Saint-Antoine) : propositions								SNCF MRU GPV			
Préfiguration du pôle d'échange/métro de Saint-Loup											
Requalification urbaine du cours Lieutaud											
Suivi du projet de requalification du Jarret											

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Agam s'attache à étendre régulièrement ses interventions à l'ensemble des dimensions du développement durable et à intégrer celles-ci dans un nombre croissant de travaux. En 2015, elle renforcera fortement sa contribution à la transition énergétique, dans le cadre de ses métiers d'agence d'urbanisme, en vue de développer une expertise incontournable pour ses partenaires et un rôle actif d'animation, à l'instar de ceux qu'elle a acquis ces dernières années sur les trames verte et bleue et la biodiversité.

OBSERVATOIRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

VALORISATION PÉDAGOGIQUE L'observatoire du développement durable s'attachera à valoriser de façon pédagogique l'expertise et les connaissances acquises par l'Agam sur ses différents territoires d'intervention et lors de l'élaboration de nombreux documents de planification et programmation. Ses travaux et son partenariat seront enrichis au travers d'approches innovantes et de groupes de travail associant chercheurs, praticiens et collectivités, en particulier sur la thématique Santé et urbanisme et sur les nouveaux modes de consommation au regard de l'organisation des territoires (circuits courts, économie circulaire...). L'Agam poursuivra sa démarche interne, engagée en 2014, en visant à intégrer les concepts du développement durable dans l'ensemble de ses métiers.

INDICATEURS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE Les données et indicateurs définis et renseignés depuis plusieurs années permettront d'apprécier les évolutions en cours au regard des objectifs et orientations des documents d'urbanisme à l'élaboration desquels l'Agam a contribué : SCoT de MPM et de PAE, PLU de Marseille... Ils seront également mobilisés pour mesurer les performances comparées et les spécificités de Marseille et de sa métropole par rapport aux autres agglomérations françaises et européennes. Ils seront enrichis dans le cadre du suivi de l'Éco-Cité d'Euroméditerranée.

TRAMES VERTE ET BLEUE

TRAME VERTE URBAINE Les connaissances produites lors de l'élaboration du PLU de Marseille seront actualisées et complétées dans le cadre d'un observatoire de la trame verte urbaine ; cet outil visera à intégrer l'ensemble des composantes de la nature en

ville (parcs publics, jardins, plantations d'arbres...) et à tenir compte de leurs usages sociaux actuels et potentiels. L'expérience de l'Agam de la mise en œuvre de la trame verte (SCoT PAE, PLU de Marseille...) alimentera les réflexions de niveau régional visant à traduire, à travers les documents d'urbanisme, les orientations et objectifs du schéma régional de cohérence écologique, ainsi que ceux des parcs régionaux.

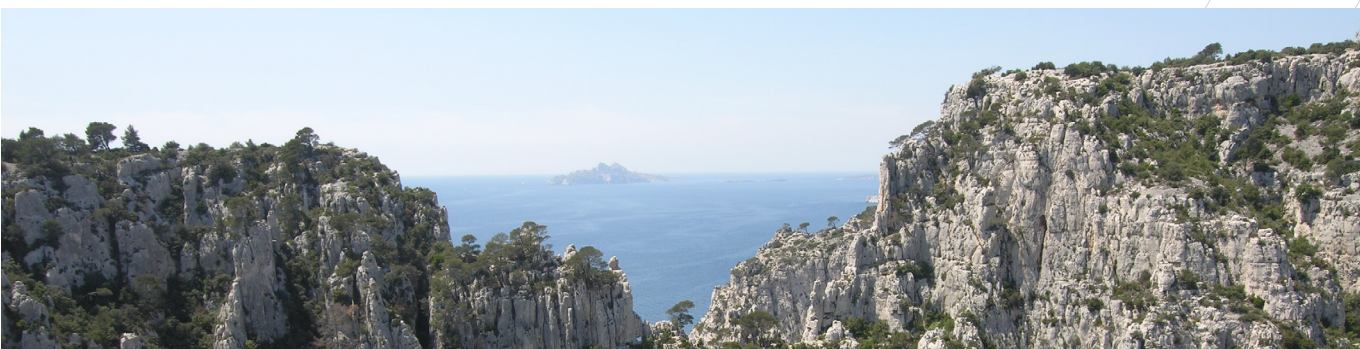
PARC NATIONAL DES CALANQUES Les travaux engagés avec le Parc national des Calanques seront poursuivis en vue d'aboutir à des propositions concrètes. L'Agam contribuera à l'élaboration du Plan Paysages engagé en 2014 ; sur cette base, elle élaborera des propositions pour le traitement des interfaces urbaines du parc. Elle proposera des solutions adaptées pour l'accès aux portes du parc, notamment pour des sites comme Callelongue (desserte par transport en commun), Port-Miou, Sormiou, Morgiou... au regard des données de fréquentation.

LITTORAL ET QUALITÉ DES MILIEUX Elle apportera son assistance à la finalisation du dossier définitif du Contrat de Baie. Elle s'associera en tant que de besoin aux démarches partenariales d'aménagement du littoral urbain.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

NOUVELLES INTERVENTIONS CIBLÉES En 2015, l'Agam engagera une série de travaux afin de contribuer aux objectifs de la transition énergétique sur ses compétences et métiers d'agence d'urbanisme. Ces travaux ciblés viseront à améliorer les bilans induits par les documents d'urbanisme et les nouvelles formes urbaines en termes de consommations d'énergies et d'émissions de gaz à effet de serre. Ils incluront la production de documents pédagogiques de sensibilisation aux enjeux et bonnes pratiques et l'animation d'un partenariat pour mobiliser en complémentarité les compétences utiles.

APPLICATION À LA PLANIFICATION Les travaux de niveau régional permettront, en s'appuyant sur des exemples concrets, de dégager des méthodes permettant de traduire les objectifs du schéma régional climat-air-énergie (SRCAE) dans les SCoTs.





Cette première approche sera approfondie en vue de dégager des dispositions pour les projets d'aménagement. Une évaluation préalable des performances énergétiques actuelles des différentes formes urbaines permettra de dégager celles où les enjeux énergétiques sont les plus importants. Sur la base de cette évaluation, l'Agam dégagera et testera une méthode de modélisation des impacts énergétiques induits par le développement, la localisation et la desserte des différentes typologies bâties qui seront définis à travers les zonages des PLU.

PROJETS	PRINCIPAUX PARTENAIRES								TERRITOIRES
	MPM	VdM	État	PAE	EPAEM	CCIMP	GPMM	Autres	
Environnement et développement durable									
Observatoire du Développement durable									
Animation et coordination									
Publications, tableau de bord et atlas de l'Observatoire									
Groupe de recherche DD, participation, créativité : colloque							GPV		
Démarche interne de Développement durable : applications métiers									
Urbanisme et santé : travail exploratoire et pédagogique									
Indicateurs développement durable et suivi : SCoTs, PLU, Euromed., Catmed									
Trames verte et bleue									
Observatoire de la trame verte et des parcs urbains de Marseille							GPV		
Région (R.4) : prise en compte orientations et objectifs du SRCE							RÉGION		
Région (R.5) : prise en compte chartes PNR dans documents d'urbanisme							RÉGION		
Assistance aux compétences Environnement de la métropole									
PN Calanques : AMO au Plan Paysage							PNCAL		
PN Calanques : accessibilité des entrées par Les Goudes (TC) et Cassis							PNCAL		
PN Calanques : traitement des interfaces Ville/Parc							PNCAL		
Contrat de Baie : finalisation du dossier							AGENCE EAU		
Transition énergétique									
Animation, pédagogie, portrait énergétique, partenariat									
Région (R.7) : méthode/expérimentation pour planifier la transition énergétique							RÉGION		
Vulnérabilité énergétique du bâti									
Bilan énergétique/GES des documents d'urbanisme									

RESSOURCES MUTUALISÉES

La mutualisation des connaissances devient incontournable pour valoriser les données multiples et en progression constante sur le fait urbain et pour optimiser leur traitement. En 2015, l'Agam s'attachera tout particulièrement à cet objectif à la fois pour ses besoins internes mais aussi avec ses partenaires, afin de constituer une base de connaissance partagée et enrichie et de développer des méthodes et les outils adaptés au suivi et à la définition des politiques publiques et projets sur des échelles très diverses.

CENTRE DE RESSOURCES MÉTROPOLITAIN

MUTUALISATION DES CONNAISSANCES Le centre de ressources métropolitain visera à mutualiser les données et études et à diffuser une information réactive et pédagogique sur les réalités et territoires de la future métropole en direction de ses élus et du grand public. Il reposera sur la mise en réseau et l'échange entre les observatoires existants, qui seront invités à s'associer à la démarche. Celle-ci sera conduite en relation avec le portail de la connaissance et la démarche de mutualisation des données conduite au niveau régional, à laquelle l'Agam contribuera également.

ATLAS ET BENCHMARKING Le centre de ressources réalisera plusieurs publications, en visant à associer, dans la mesure du possible, les structures partenaires à leur coproduction. Il enrichira la version 2014 de l'Atlas métropolitain et mettra en place des outils de cartographie interactive sur une première série de thèmes. Il développera les comparatifs et benchmarking entre Aix-Marseille-Provence et les autres métropoles françaises et européennes, notamment en termes d'attractivité et de rayonnement.

ÉVOLUTIONS ET PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES L'Agam dégagera les évolutions démographiques, sociales et économiques issues des derniers résultats du recensement. Elle actualisera sur ces bases les publications Marseille en chiffres et Portraits de secteurs.

Elle actualisera son modèle de projections localisées des habitants et emplois à l'échelle de la métropole et des quartiers. Ces projections permettront de répondre aux besoins de planification des équipements urbains et des infrastructures et d'alimenter les perspectives de la demande de transports.

OBSERVATOIRE DU DÉVELOPPEMENT URBAIN

SUPPORT DES PROJETS L'observatoire urbain est destiné à produire les informations, outils et méthodes spécifiques nécessaires à la préfiguration des futurs projets d'aménagement et à l'évaluation de leurs impacts. Les données issues des autres observatoires de l'Agam seront ainsi complétées sur quelques thèmes ciblés : consommation foncière, potentiels fonciers, marchés immobiliers, projets et opérations d'aménagement.

RÉFÉRENTIELS FONCIERS L'Agam contribuera aux travaux pour l'harmonisation régionale des méthodes de mesure et d'analyse de la consommation foncière. À partir des indicateurs de mutabilité constitués par l'agence et de ses investigations de terrain, celle-ci alimentera les référentiels fonciers de ses partenaires sur la vallée de l'Huveaune et la façade maritime nord ainsi que la recherche de terrains mutables pour certains projets d'aménagement, notamment autour des pôles d'échanges.

TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES Le traitement de la nouvelle base de données sur les valeurs foncières (DVF) apportera des informations localisées et exhaustives sur les volumes et prix des transactions, qui alimenteront les démarches foncières et la connaissance générale des marchés immobiliers.

BASE PROJETS La base projets de l'Agam s'attache à recenser et localiser les nombreuses études et projets d'aménagement portés par l'ensemble des acteurs publics. Le partage de ces éléments par les acteurs de la ville favorise la convergence et cohérence des initiatives et leur prise en compte dans les démarches de territoires et de planification urbaine. Cette base sera régulièrement actualisée sur le territoire de la communauté urbaine et étendue à l'ensemble de la métropole.



ASSISTANCE TECHNIQUE

ASSISTANCE PERMANENTE L'Agam continuera d'apporter une assistance permanente et personnalisée à ses partenaires à travers son service SVP, pour les données urbaines, ses recherches documentaires et l'accès à sa bibliothèque. Plusieurs WebSig seront créés dans le cadre de projets afin de favoriser un accès direct et réactif à l'information cartographique et statistique.

L'agence pourra être mobilisée en tant que de besoin pour présenter ses réflexions et études aux commissions, groupes de travail et partenaires qui le souhaiteront.

NOTES JURIDIQUES À travers ses Notes juridiques, l'Agam apportera son expertise et une information régulière sur les nouvelles dispositions législatives conditionnant les processus de planification et d'aménagement et les politiques publiques la concernant.

PROJETS	PRINCIPAUX PARTENAIRES								TERRITOIRES
	MPM	VdM	État	PAE	EPAEM	CCIMP	GPMM	Autres	
Ressources mutualisées									
Centre de ressources métropolitain									
Coordination et animation du réseau des observatoires								AUPA	
Région (A) : Aide à l'ingénierie								RÉGION	
Publications du centre de ressources métropolitain (Atlas...)									
Comparatifs des métropoles : Dyn.Méto, Attractivité, ObservAgglo									
Enseignements des résultats du recensement									
Portraits et Territoires en chiffres									
Projections localisées habitants-emplois et modèle demande de transport								SNCF	
Appropriation interne des territoires de la métropole									
Observatoire du développement urbain									
Coordination, animation et méthodes								EPF	
Région (O.1) : méthode commune d'analyse de la consommation foncière								RÉGION	
Suivi de la consommation foncière									
Référentiels fonciers								EPF	
Dynamiques des marchés et référentiels de prix								EPF MRU	
Bases projets/opération d'aménagement : Marseille centre, MPM, métropole									
Mission de gestion de l'information et d'assistance technique									
Acquisitions/échanges de données et catalogages								INSEE...	
Structuration, tests et prétraitement des bases, projets Qgis et WebSig									
Gestion des bases documentaires									
Revue de presse, assistance documentaire et bibliothèque									
Service SVP aux partenaires									
Assistance aux partenaires									
Notes juridiques									

COMMUNICATION ET ANIMATION

Les interventions viseront à diffuser largement les études et travaux mutualisés de l'Agam en facilitant leur appropriation via les médias actuels et des représentations renouvelées. Elles contribueront à propager la culture urbaine, en suscitant l'échange et le débat et en renforçant l'implication des professionnels de l'urbanisme. Elles concourront à consolider l'ingénierie urbaine à l'échelle de la métropole et de la région.

SUPPORTS DE COMMUNICATION

REGARDS DE L'AGAM La publication Regards permettra de diffuser largement les résultats des travaux de l'Agam et de traiter de thèmes d'actualité et à enjeux pour le développement urbain de Marseille et de sa métropole.

SITE INTERNET Le site Internet de l'Agam s'affirmera comme un support privilégié de diffusion des études et publications de l'agence. Il continuera d'intégrer de nombreuses informations sur l'actualité, les événements, les démarches et les réflexions en cours. Une attention particulière sera apportée à la diffusion régulière, via ce média, des travaux et propositions en direction des partenaires de l'Agam et de son conseil d'administration.

NOUVELLES MAQUETTES L'engagement de la période triennale 2015-2017 du programme de travail s'accompagnera de la création d'une nouvelle plaquette de présentation de l'Agam et d'une nouvelle version de la maquette du Programme de travail et du Rapport d'activité.

CHANTIERS GRAPHIQUES Les travaux graphiques seront renforcés dans un but pédagogique, pour faciliter l'appropriation des messages et propositions issus des travaux de l'Agam. Ils porteront notamment sur la data-visualisation, la représentation cartographique, la création d'animations, le développement des applications 3D, le développement d'outils graphiques.



CULTURE URBAINE

ATELIERS PROJECTIONS URBAINES Les ateliers professionnels Projections urbaines viseront à confronter régulièrement les approches et pratiques des architectes, urbanistes et aménageurs de façon à dégager des solutions renouvelées et adaptées au contexte urbain de Marseille et de sa métropole. Ils seront animés et documentés par l'Agam et pourront donner lieu à des publications. Ils porteront en 2015 sur deux thématiques intéressantes tout particulièrement le territoire marseillais : l'architecture méditerranéenne et les espaces publics.

Par ailleurs, l'Agam continuera d'animer l'atelier Projet Urbain et Paysage de la FNAU. Elle pourra s'associer à la préparation ou co-animation de plusieurs manifestations de promotion de l'architecture et de l'urbanisme.

RENCONTRES ET ID DE VILLE Les manifestations Rencontres de l'Agam et ID de Ville seront régulièrement organisées afin de débattre d'enjeux urbains et d'actualité traités par l'agence. Elles seront largement annoncées à travers les supports de l'Agam, accompagnées de dossiers introductifs et bénéficieront d'améliorations apportées à leur format et organisation.

Une visite de l'exposition universelle de Milan sera organisée pour les élus, les partenaires et l'équipe d'étude de l'Agam afin de développer leur ouverture aux grandes questions urbaines à travers le monde.

ANIMATION DES RÉSEAUX


INGÉNIERIE MÉTROPOLITAINE La conduite partenariale et multi-échelles de nombreux projets sera l'occasion de renforcer les contacts avec les structures publiques ou parapubliques d'observation et d'étude susceptibles d'intervenir à l'échelle de la future métropole et de la région, voire de développer des relations de travail et de coproduction avec elles. Ces échanges permettront de disposer d'une connaissance complète des outils et ressources d'ingénierie dans les différents domaines d'intervention de l'agence, et d'être force de proposition pour la future organisation de l'ingénierie métropolitaine, à conduire avec les collectivités et acteurs compétents.

RÉSEAU DES AGENCES PACA Les travaux de la convention entre le conseil régional et les cinq agences de PACA permettront d'instaurer des relations de travail efficaces, de mutualiser les connaissances et méthodes et d'organiser une ingénierie urbaine au bénéfice de l'ensemble du territoire régional.

FNAU L'Agam continuera de s'associer activement aux travaux et manifestations de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU), en relation avec les associations de collectivités locales et l'État. Elle assurera l'animation de plusieurs clubs de professionnels des agences.

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT Elle continuera d'apporter son appui au conseil de développement de MPM, dans le cadre de ses commissions et des travaux conduits avec les autres conseils de développement de la métropole. Cette assistance régulière se traduira par la présentation de réflexions en lien avec les études en cours ou réalisées de l'agence.

PROJETS	PRINCIPAUX PARTENAIRES								TERRITOIRES
	MPM	VdM	État	PAE	EPAEM	CCIMP	GPMM	Autres	
Communication et animation									
Supports de communication externe									
Coordination des Regards									
Site internet : gestion et actualisation permanente									
Rapport d'activité, programme de travail, plaquette de présentation Agam									
Intranet Agam et communication interne									
Intranet : développement des applications métiers									
Communication et journal interne									
Chantiers graphiques									
Développement des applications 3D									
Datavisualisation et représentations cartographiques									
Diaporama institutionnel									
Ressources graphiques (photothèque, picto...)									
Suivi de la qualité graphique des productions et assistance									
Culture urbaine									
Animation du réseau d'architectes-urbanistes-aménageurs								PROFESS.	
Ateliers "Projections urbaines" : architecture méditerranéenne, espaces publics								PROFESS.	
Publications et restitution des Ateliers								PROFESS.	
Atelier FNAU Projet Urbain et Paysage								FNAU	
Manifestations									
Relations publiques et avec la presse									
Rencontres de l'Agam, Idées de Ville, ...									
Voyage d'étude : exposition universelle de Milan									
Contribution aux autres colloques et expositions									
Animation des réseaux									
Animation des réseaux et clubs FNAU								FNAU	
Animation d'autres réseaux professionnels (recherche...)									
Assistance au Conseil de Développement de MPM (hors travaux spécifiques)								CODEV	
Accueil de délégations									



Document conçu et réalisé par
l'Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise
Imprimé sur papier recyclé Cyclus print
© Agam - Avril 2015



AGENCE D'URBANISME
DE L'AGGLOMÉRATION
MARSEILLAISE

Louvre & Paix - 49 La Canebière
CS 41858 - 13221 Marseille cedex 01
T. 04 88 91 92 93 - F. 04 88 91 92 66
E. agam@agam.org
www.agam.org